



OGEC : Contributions des familles année scolaire 2023-2024

A) A quoi servent-elles ?

- 1) Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction et le remboursement des emprunts des bâtiments, aux cotisations dues aux services de la DEC et de l'UDOGEC de Vendée.
- 2) Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves.
- 3) Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles.
- 4) Couvrir les dépenses liées à la pastorale.

B) Montant des contributions des familles :

Le conseil d'administration de l'OGEC réuni le 02/05/2023 a fixé les montants des contributions des familles pour l'année 2023-2024.

	Tarif par enfant et par mois	
Cotisation de base	28€50	Le mode de paiement des contributions des familles est le prélèvement automatique.
Cotisation solidaire 1	30€50	
		Les prélèvements s'effectueront sur 10 mois de septembre à juin.

- L'Assurance scolaire est comprise (tarif 5€/an/par enfant.)

Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, la cotisation solidaire, la cotisation libre (choix à faire ci-dessous).

L'excédent par rapport à la cotisation de base permettra de financer les investissements suivants : matériel informatique, matériel pédagogique et jeux de cour. Ceci afin de garantir un cadre optimal à l'éducation et aux apprentissages de nos enfants.

C) Dons à l'école :

Pour les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, il est possible de faire un don à l'école, avec la possibilité de défiscalisation ou de diminution d'impôts. N'hésitez pas à en parler autour de vous (travail, amis, grands-parents, anciens élèves de l'école...). Il suffit d'utiliser le document « Soutenez nos projets ».

	PARTICULIER Impôt sur le revenu (si vous êtes imposable)	ENTREPRISE Impôt sur les sociétés
Catégorie d'impôt		
% de réduction	66%	60%
Coût réel pour un don	de 100€ 34€	de 1 000€ 400€
Conditions limitatives	20% du revenu imposable	5% du chiffre d'affaires

Choix de la famille :

M. et Mme (Nom(s) et Prénom(s)).....

Nom des enfants	Prénom des enfants	Classe

Nous choisissons :

- La cotisation de base (28€50 par mois).
- La cotisation solidaire (30€50 par mois).
- La cotisation de base (28€50 par mois) + un don de€ (Utiliser le bulletin « soutenez nos projets).

D) Contributions des familles et participation à la Foire à la moquette et à la kermesse :

En inscrivant leur enfant à l'école, les parents s'engagent également à une implication pour l'organisation, la préparations et/ou une permanence lors de le Foire à la moquette et de la kermesse.

Date :/...../.....

Signature :